



PROGRAMME D'ETUDES

1. POL
2. MATA-POL

ANNEE ACADEMIQUE

2025-2026

SEMESTRE

Deuxième

TITRE DU COURS

Les opinions et attitudes des citoyens et citoyennes et de la société civile dans l'UE : une approche comparative

PROFESSEUR DU COURS

Virginie VAN INGELGOM

ASSISTANT DU COURS

Luís MATOS

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, A OPTION)

1. Cours a option
2. Cours a option

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

ECTS CREDITS

4

1. OBJECTIF DU COURS

Alors que les études européennes se sont longtemps concentrées sur les acteurs institutionnels et économiques, les évolutions récentes – des difficultés de ratification du traité de Maastricht à l'échec du traité constitutionnel, de la crise de l'euro au Brexit – ont mis en lumière le rôle central des citoyen·nes et de la société civile. Le cours analyse de manière comparée la manière dont les attitudes et comportements des citoyen·nes et les mobilisations de la société civile influencent et sont influencés par le projet européen. Le séminaire vise à offrir aux étudiant·es une compréhension approfondie des principaux concepts, théories et approches empiriques permettant d'analyser les attitudes des citoyen·nes face à l'intégration européenne. Plusieurs axes seront abordés de manière comparée : les formes d'identification et de citoyenneté en Europe ; l'euroscpticisme et ses liens avec le populisme et le nationalisme ; les relations entre élites et citoyen·nes et société civile ; les effets de l'europanisation sur les sociétés européennes. Ces thématiques permettront d'inscrire les débats actuels entourant les résistances et le soutien des citoyen·nes et de la société civile dans leur contexte de production en mobilisant les outils théoriques et analytiques des études européennes.

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les objectifs d'apprentissage sont en lien avec les objectifs spécifiques du programme :



POL

- Les étudiants ont une connaissance générale des principaux éléments du système politique européen : institutions, acteurs, procédures décisionnelles, compétences et politiques.
- Les étudiants comprennent les connaissances disciplinaires et les théories spécifiques aux études européennes.
- Les étudiants possèdent une connaissance approfondie des aspects fondamentaux du système politique de l'UE (institutions, acteurs, politiques, etc.).
- Les étudiants acquièrent une compréhension concrète de la logique de l'élaboration des politiques et des négociations au sein du système politique de l'UE, grâce à des exercices de simulation et à la rédaction de « policy papers »
- Les étudiants sont capables de communiquer en français et en anglais dans un contexte universitaire ou professionnel.
- Les étudiants sont capables de reconnaître, contextualiser, expliquer et interpréter les phénomènes politiques, sociétaux et économiques liés à l'intégration européenne. Ils sont capables d'évaluer les événements, les problèmes de gouvernance et les crises politiques.
- Les étudiants sont capables d'analyser le processus et les acteurs de l'élaboration des politiques de l'UE à différents niveaux de gouvernance et peuvent réfléchir aux évolutions potentielles.
- Les étudiants sont capables de transformer un problème complexe en une question de recherche, de mobiliser des théories, d'élaborer un plan de recherche et de mener des travaux empiriques afin d'apporter des solutions de manière analytique et équilibrée.
- Les étudiants sont capables d'appliquer des théories et des cadres analytiques issus de différentes perspectives disciplinaires aux principales questions relatives à la politique et aux politiques publiques de l'UE.
- Les étudiants sont capables de communiquer de manière claire et efficace, par le biais de présentations orales ou de documents écrits, à différents types de publics.

MATA-POL

- Le ou la diplômé·e démontre une maîtrise avancée et une capacité critique vis-à-vis des principales approches théoriques et des concepts analytiques relevant de son domaine disciplinaire (relations internationales et études diplomatiques, science politique, études régionales) ou de son orientation interdisciplinaire, et peut les appliquer à l'analyse des affaires transatlantiques.
- Le ou la diplômé·e est capable d'identifier, d'interpréter et d'évaluer de manière critique l'état actuel de la recherche académique sur les affaires transatlantiques et de situer ces travaux au sein des débats scientifiques plus larges, en cohérence avec sa spécialisation (inter)disciplinaire.
- Le ou la diplômé·e possède une connaissance approfondie et comparative des systèmes politiques de l'Union européenne et des États-Unis, y compris leurs structures institutionnelles, leurs processus décisionnels et leurs politiques internes et externes, et peut analyser leurs interactions dans un contexte transatlantique.
- Le ou la diplômé·e peut contextualiser et interpréter les développements transatlantiques contemporains en intégrant des perspectives historiques, politiques, juridiques et économiques, et peut expliquer de manière significative comment les dynamiques du passé façonnent les choix politiques, les débats et les cadres institutionnels actuels.
- Le ou la diplômé·e peut synthétiser et intégrer des apports issus de plusieurs disciplines pertinentes pour les affaires transatlantiques (par exemple les relations internationales, la science politique, les études régionales ou une approche interdisciplinaire) et est capable d'adopter et de comparer les perspectives européennes et américaines dans l'analyse et l'évaluation des enjeux transatlantiques.



- Le ou la diplômé·e peut analyser les évolutions internes en Europe et/ou aux États Unis qui influencent leur positionnement géopolitique et, par conséquent, les intérêts européens et/ou américains en matière d'affaires transatlantiques.
- Le ou la diplômé·e acquiert une compréhension nuancée des pressions politiques, économiques et/ou sociales internes et de la manière dont elles peuvent affecter, directement ou indirectement, la relation transatlantique ainsi que la capacité des partenaires transatlantiques à agir conformément aux besoins du partenariat.
- Le ou la diplômé·e peut analyser les affaires transatlantiques de manière large et multidisciplinaire, en abordant les défis du domaine avec curiosité intellectuelle, sensibilité à la diversité des perspectives et capacité à comprendre et à gérer des situations complexes et ambiguës.
- Le ou la diplômé·e est capable de réfléchir de manière critique à un large éventail de questions liées aux affaires transatlantiques, de développer des points de vue informés et fondés sur des preuves, et de les communiquer efficacement, à l'oral comme à l'écrit, en travail autonome ou en collaboration.
- Le ou la diplômé·e peut transformer de manière autonome des enjeux transatlantiques complexes en une question de recherche claire et réalisable, identifier et évaluer des sources pertinentes conformément à son ancrage (inter)disciplinaire, mobiliser des concepts et des méthodes appropriés, et présenter les résultats de la recherche dans le respect des standards éthiques du domaine.
- Le ou la diplômé·e est capable de traiter rapidement de grands volumes d'informations, d'analyser de manière critique des sources (inter)disciplinaires pertinentes et de proposer des solutions créatives, réalisables et analytiquement fondées aux problèmes rencontrés dans le domaine des affaires transatlantiques.
- Le ou la diplômé·e dispose de la maturité intellectuelle et des compétences professionnelles nécessaires pour fonctionner de manière autonome et responsable dans des environnements professionnels nationaux ou internationaux — en particulier dans des contextes transatlantiques — en planifiant et organisant efficacement son travail, en établissant des priorités, en respectant les délais, en coopérant au delà des frontières culturelles et disciplinaires et en développant des réseaux professionnels.

3. CONTENU DU COURS

Le cours comprend 25 heures de séminaire organisé autour de quatre parties. La dernière séance prendra la forme d'une mini-conférence, au cours de laquelle les étudiant·e·s présenteront un poster de recherche lié à leur projet.

Partie 1 – Les attitudes et réactions des citoyen·ne·s face à l'intégration européenne : théories et concepts (5 heures)

Partie 2 – Comprendre et comparer les attitudes et réactions des citoyen·ne·s au sein de l'Union européenne (10 heures)

- Module 1 : Les déterminants individuels et contextuels des attitudes et réactions des citoyen·ne·s face à l'intégration européenne
- Module 2 : L'europanisation de la société civile et la représentation des intérêts auprès de l'UE – *Avec la participation d'un professeur invité spécialiste des groupes d'intérêts et de la représentation de la société civile*
- Module 3 : Méthodes et données pour analyser et comprendre les attitudes citoyen·nes – *Tutoriels et ressources méthodologiques*
- Module 4 : Réaliser son poster de recherche – *Tutoriel* (par l'assistant académique)

Partie 3 – Les « crises » de l'Europe et l'avenir de l'intégration européenne (5 heures) – Etudes de



cas nationaux et d'événements (Brexit, élections européennes...)
Partie 4 – Mini-conférence (5 heures)

4. METHODE D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement combine exposés introductifs (concepts, cadres théoriques et notions clés) et séances de type séminaire, centrées sur la discussion de textes. Le cours prend donc la forme d'un séminaire et repose principalement sur la discussion de lectures académiques. Pour chaque séance, la lecture d'un article est obligatoire, tandis que des lectures complémentaires seront suggérées pour approfondir certains thèmes. Les textes seront disponibles à partir de la deuxième séance. La participation active est donc essentielle : les étudiant·e·s sont invité·e·s à analyser les arguments, méthodes et preuves mobilisées, à mettre en perspective les lectures entre elles et à développer une réflexion personnelle. Afin de stimuler l'échange et de préparer le débat, chaque étudiant·e devra soumettre, avant le cours, une question de discussion relative au texte assigné. Ces questions, d'ordre théorique, méthodologique ou analytique, serviront de base à la structuration des discussions en séminaire qui seront organisées pour chaque séance par un groupe d'étudiant·e·s qui apportera des réponses aux questions posées par les autres étudiant·e·s avant chaque séance sur le texte en lecture et apportera des éléments complémentaires à partir de leur lecture d'autres textes complémentaires en lien avec la séance. L'accent est mis sur l'interactivité entre enseignante et étudiant·e·s ; la collaboration entre pairs ; le développement d'une lecture critique et réflexive ; la capacité à mobiliser les acquis pour éclairer d'autres débats et contextes.

5. MATERIEL D'ENSEIGNEMENT*

Compulsory readings, which are essential for active participation and understanding, include:

Anderson, C. J. (1998). When in Doubt, Use Proxies: Attitudes toward Domestic Politics and Support for European Integration. *Comparative Political Studies*, 31(5), 569-601.

Baglioni S, Hurrelmann A. (2016). The Eurozone crisis and citizen engagement in EU affairs. *West European Politics*, 39 (1), 104-124.

Díez Medrano, J. (2003). *Framing Europe: Attitudes to European integration in Germany, Spain, and the United Kingdom*, Princeton, N.J.: Princeton University Press. [Sélection de chapitres]

Duchesne, & S., Frazer, E., Haegel, F. & Van Ingelgom, V., *Citizens' Reactions to European Integration Compared. Overlooking Europe*. Palgrave MacMillan. [Sélection de chapitres]

Hobolt, S. and De Vries, C. (2016) Public Support for European Integration. *Annual Review of Political Science*, 19, 413–32.

Hobolt S. (2016). The Brexit vote: a divided nation, a divided continent. *Journal of European Public Policy*, 23 (9), 1259-1277.

Hooghe, L., & Marks, G. (2004). Does Identity or Economic Rationality Drive Public Opinion on European Integration. *Political Science and Politics*, 37(3), 415-420.

6. EVALUATION



La lecture des textes et l'animation des débats d'une séance constituera le premier volet de l'évaluation. Le second volet aura pour objectif de produire une note de recherche originale, comprenant : la justification du sujet et la question de recherche, le cadre théorique, la méthodologie ainsi qu'une analyse comparée. Le choix du thème est laissé aux étudiant·e-s, qui sont invité·e-s à développer un projet en lien avec leurs centres d'intérêt, et plus particulièrement avec les attitudes et réactions des citoyen·ne-s face à l'intégration européenne (par exemple leurs déterminants ou leurs conséquences). Le sujet retenu doit être clairement et substantiellement rattaché aux thématiques du cours. Le module 3 (tutoriels) permettra d'échanger avec la professeure et l'assistant afin de préciser et d'affiner le projet alors que le module 4 offrira un tutoriel sur la réalisation d'un poster de recherche. Même si le choix du sujet est ouvert, la proposition devra présenter un ancrage théorique clair et apporter une contribution analytique comparative. Le design de recherche pourra, par exemple, envisager des comparaisons entre pays, régions, ou groupes de citoyen·ne-s, ou encore des analyses diachroniques portant sur un même cas. La présentation du travail prendra d'abord la forme d'un poster de recherche, qui sera discuté en séance dans le cadre d'un processus de relecture par les pairs, en présence de la professeure et de l'assistant lors de la mini-conférence. L'objectif est de fournir un retour constructif afin d'aider chacun·e à améliorer sa note de recherche comparative avant la soumission finale de celui-ci. L'examen final prendra la forme d'un examen écrit avec supports.

La répartition de la note finale sera la suivante :

20 % : soumission de questions sur les lectures et animation d'une séance (en groupe)

30 % : poster (lors de la mini-conférence) et note de recherche comparative

50 % : examen final

Plagiat : Conformément à l'article 39a et aux dispositions suivantes du Règlement des études du Collège d'Europe 2025–2026, le plagiat, l'auto-plagiat, la collusion et la falsification de données sont expressément interdits et constituent une faute académique. Tout travail écrit remis par un·e étudiant·e sera évalué non seulement quant à son originalité mais également quant à l'ampleur et à la rigueur de la recherche entreprise. Tout cas de plagiat, d'auto-plagiat, de collusion ou de falsification de données, tel que défini dans le règlement susmentionné, entraînera l'application de sanctions conformément à l'article 40 dudit règlement.

Intelligence artificielle : Conformément à l'article 38 et aux dispositions suivantes du Règlement des études du Collège d'Europe 2025–2026, la catégorie d'utilisation autorisée des outils d'intelligence artificielle générative (IA générative) pour le présent cours est **l'utilisation restreinte**. Les étudiant·e-s peuvent recourir à des outils d'IA générative exclusivement aux étapes initiales du processus de travail, telles que la réflexion sur la structure ou l'approche, le repérage de la littérature ou l'organisation des données. L'utilisation de l'IA générative pour les étapes avancées du processus de travail, y compris l'analyse ou l'interprétation des données, la génération d'arguments, la rédaction ou la traduction et réécriture de contenu, est strictement interdite.

L'utilisation non générative d'outils d'IA, tels que la correction orthographique, la gestion des références bibliographiques ou la recherche d'informations, est par défaut autorisée pour tous les travaux de cours ainsi que pour le mémoire de Master.

Toute utilisation de l'IA générative, même dans le cadre de l'utilisation restreinte, doit être reconnue de manière transparente conformément aux directives de référencement du département. Les étudiant·e-s portent l'entière responsabilité du contenu qu'ils/elles soumettent, quels que soient les outils utilisés, et doivent veiller à respecter la réglementation du Collège en matière d'intégrité académique, de protection des données et de propriété intellectuelle. Les violations du cadre



College of Europe
Collège d'Europe

Brugge



Nîmègue

ECTS CARD

d'utilisation autorisé de l'IA, ou l'absence de reconnaissance de cette utilisation, constituent une faute académique et seront sanctionnées conformément aux articles 39a, 39b et 40 du Règlement académique relatifs au plagiat, à la falsification de données et aux infractions connexes.

7. Évaluation de rattrapage

Au cours de la deuxième session d'examen, l'évaluation du cours repose à 100 % sur un examen écrit de rattrapage.